

• (5.20 p.m.)

M. Kindt: Monsieur l'Orateur, je vous demande de faire sortir ce type, car il ne fait que m'interrompre. Je ne l'impermomps pas lorsqu'il a la parole et je lui demande d'en faire autant.

M. Choquette: Celui-là? C'est lui.

M. Orange: Non, c'est l'autre.

M. Kindt: Il n'est que simple député et s'il ne le sait pas encore depuis le peu de temps qu'il siège à la Chambre, je vais lui dire qu'il doit se tenir tranquille. C'est à vous, je crois, monsieur l'Orateur, d'intervenir en mon nom.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme le député de Macleod a la parole, le Règlement lui permet de faire ses observations sans qu'on l'interrompe, sauf pour lui poser des questions ou invoquer le Règlement. Je demande aux députés de bien vouloir observer le Règlement. (*Applaudissements*)

M. Kindt: Merci, monsieur l'Orateur.

M. Choquette: Puis-je poser une question au représentant?

M. Kindt: J'ai déjà dit à d'autres que je répondrai volontiers aux questions à la fin de mon discours, vu que mon temps est limité.

M. Choquette: Votre discours est-il long?

Une voix: Est-ce là votre question?

M. Kindt: Le gouverneur général a dit dans le discours du trône, entre autres choses, que le premier ministre compte mettre de nouveau aux voix la peine capitale. Il y a beaucoup moins d'un an nous avons voté sur cette question. Le vote fut libre, mais depuis le gouvernement ne s'est pas rendu au désir du Parlement. A quoi donc sert-il alors aux députés de l'arrière-ban de siéger au Parlement? Nous nous sommes prononcés pour la peine capitale et qu'a fait le gouvernement? Il en a ri. Il n'a pas respecté la volonté du Parlement. Maintenant nous allons voter sur la question une fois de plus; l'affaire va être montée comme mesure du gouvernement et, le moment venu, il tirera la ficelle et obtiendra le résultat voulu, grâce au soutien de ses partisans. C'est là son intention.

Si le gouvernement veut un autre sondage au sujet de la peine capitale, qu'il soumette ce problème au plébiscite des Canadiens. Lais-

sons décider le peuple et non le gouvernement. Le Parlement a déjà pris une décision à ce sujet; un second vote est donc inutile. Il suffirait d'un gouvernement qui applique les lois existantes.

A mon avis, tous les votes de cette Chambre devraient être libres. Depuis près de neuf ans que je siège à la Chambre, le vote libre sur la peine capitale était le premier grâce auquel j'ai cru influencer la décision ultime. Je croyais qu'on avait tranché ce problème. Or, le premier ministre annonce un nouveau scrutin. Il n'a donc pas approuvé le dernier vote.

Sans vouloir me mettre en avant, je dirai que les Canadiens discutent à ce sujet. Ceux de ma circonscription m'ont rappelé que nous avons voté et pris une décision au sujet de la peine capitale il y a moins d'un an. Pourquoi donc voter à nouveau, puisque les données du problème sont les mêmes qu'il y a six mois ou un an, disent-ils. Je soupçonne le gouvernement de vouloir présenter plus agréablement la chose aux députés.

Nous avons des lois sur la peine capitale dans nos recueils de statuts et si le gouvernement n'a pas l'intention de les mettre en œuvre à quoi donc sert le Parlement? A quoi servent les députés de l'arrière-ban si, une fois qu'ils ont voté, le gouvernement décide de ne pas suivre les indications du Parlement? Je dis que nous avons affaire à une dictature et que nous sommes aux prises avec une dictature lorsqu'il s'agit des travaux des comités. Les ministres en face ne se soucient pas le moins du monde des comités. Ils ne s'en préoccupent nullement. Nous délibérons au cours des séances de comités et faisons ensuite des recommandations, mais les ministres n'en font qu'à leur tête.

Pour que le Parlement fonctionne bien, les ministres devraient assister aux réunions des comités, dont les membres pourraient les interroger et apprendre leur point de vue sur divers sujets. Nous espérons que les idées inspirées des comités se traduiront dans des mesures législatives, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Sur les banquettes ministérielles, on prête l'oreille aux fonctionnaires mais non pas aux députés de l'arrière-plan, ni du côté libéral ni du côté de l'opposition. Les ministres aiment bien que les comités se mettent au travail pour que les députés de l'arrière-plan se plaisent à croire qu'ils font du travail constructif. Les ministres ont une conception du travail